



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI
Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

Etaient absents :

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/226

Prestations de nettoyage pour la piscine des Salines, Autorisation de signer et exécuter le marché.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les prestations de nettoyage pour la piscine des Salines.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^{al.}, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 14 avril 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 27 mai 2015 à 11h00.

La durée du marché est d'un an reconductible 2 fois. Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique	60%
De la méthode d'organisation	20%
Des moyens humains dédiés	20%
Des moyens techniques dédiés	15%
Qualité des produits	5%
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 16 juin 2015 a décidé d'attribuer le marché de prestations de nettoyage pour la piscine des Salines à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6283 fonction 413.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de nettoyage pour la piscine des Salines avec l'entreprise suivante :

EI MIEUX VIVRE pour un montant de 66 320,60 € H.T., soit 3,1% d'augmentation par rapport au marché notifié en 2012.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de M. Antoine Paolini, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 16 juin 2015 est chargée d'attribuer le marché de prestations de nettoyage pour la piscine des Salines à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

Considérant, que les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6283 fonction 413 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de nettoyage pour la piscine des Salines avec l'entreprise suivante :

EI MIEUX VIVRE pour un montant de 66 320,60 € H.T., soit 3,1% d'augmentation par rapport au marché notifié en 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150717-2015_226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Publication : 17/07/2015

Pour l'autorité Compétente
par délégation

